



Belgian Disability Forum asbl (BDF) ***Plan d'action 2022***

1. Convention ONU sur les droits des personnes en situation de handicap

A. RAPPORT ALTERNATIF 2-3 du BDF

a) Transmission de commentaires relatifs au rapport officiel 2-3 de la Belgique

- Suite aux retards accusés par le Comité des droits des personnes handicapées (le Comité), il semble acquis que les rapports alternatifs de la société civile ne seront pas attendus au cours de l'année 2022 et que le dialogue constructif entre le Comité des droits des personnes en handicapées et les gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale ne seront organisés qu'en 2023, au mieux.
- Conformément à la ligne de conduite adoptée par l'organe de gestion¹ du BDF et avalisée par le Comité de suivi UNCRPD, le BDF a décidé de suspendre le suivi de son travail de préparation de son rapport alternatif durant le second semestre 2021. Les réunions du Comité de suivi du rapport alternatif reprendront en 2022 sur la base du travail préparatoire réalisé par le secrétariat. Cela lui permettra d'être prêt à répondre rapidement à toute sollicitation du Comité, dès le début de l'année 2023.
- Les réunions du Comité de suivi destinées à valider le contenu du rapport alternatif du BDF sont prévues le 28/04/2022 et le 09/06/2022.
- Par la suite, le contenu sera adapté en fonction des progrès réalisés par les gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale dans le sens de la mise en œuvre de l'UNCRPD.

¹ A partir de 2022, les statuts du BDF seront adaptés et utiliseront l'expression « organe de gestion » en lieu et place de « conseil d'administration ». Par soucis de cohérence, le plan d'action 2022 est rédigé en appliquant à l'avance cette adaptation.



b) Dialogue constructif

- A ce jour, aucune date n'est fixée pour la tenue du dialogue constructif de la Belgique.
- Il n'aura en tous les cas pas lieu en 2022².

B. CONFERENCE DES ETATS PARTIES

- Le BDF prévoit de participer à la Conférence des Etats parties à l'UNCRPD, en juin 2022.
- En fonction de la manière dont il aura été impliqué dans la préparation des déclarations de la Belgique, le BDF envisagera de nouveau de prendre place dans la délégation belge. De la sorte, il montrera que la concertation constitue bien un élément central du mode de fonctionnement des gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale et de la société civile.
- A ce jour, le programme de la Conférence des Etats parties n'est pas encore officialisé.

2. Autres instruments internationaux « Droits de l'homme »

L'année 2022 sera une nouvelle occasion pour le BDF de se positionner par rapport aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en fonction des calendriers fixés par l'ONU.

Chaque fois, une proposition de texte sera produite par l'organe de gestion et le secrétariat. Elle sera soumise à la relecture de l'ensemble

-
- ²Le BDF prévoit d'être prêt à répondre à toute sollicitation du Comité des droits des personnes handicapées par l'envoi d'une délégation du BDF à Genève afin d'assister aux échanges et de profiter de l'occasion pour clarifier certains aspects de la situation de vie des personnes handicapées en Belgique. Le cas échéant, la composition de cette délégation sera concertée avec les différents conseils d'avis existant au niveau de la Belgique fédérale de manière à assurer la représentation la plus complète et la plus efficace possible.
 - Les dépenses inhérentes au déplacement de la délégation du BDF sont à prévoir sur fonds propres. Cependant, le BDF et les conseils d'avis existant aux différents niveaux de la Belgique fédérale négocieront la possibilité de prise en charge de ces coûts par les autorités compétentes.
 - Le moment venu, le BDF prendra l'initiative d'organiser la coordination des prises de parole avec UNIA et avec les organisations de la société civile qui y seront présentes.



des associations membres du BDF avant d'être transmise au Comité de l'ONU compétent.

Au cours de l'année 2022, une seule session d'instruments « droit de l'homme » concernera la Belgique.

- **Commission de la condition de la femme - Session 66 (CSW66)**

La 66^{ème} session de la Commission de la condition de la femme se tiendra du 14 au 25 mars 2022.

Elle sera consacrée aux changements climatiques, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe : l'égalité des sexes³ au centre des solutions.

Le BDF participera à la réunion COORMULTI qui sera organisée en janvier 2022 à cet effet. Il ne prévoit pas de publier un rapport alternatif à ce propos.

3. Stratégie européenne du handicap 2021-2030

La stratégie européenne 2021-2030 a été présentée par la Commission européenne au début du mois de mars 2021.

A ce stade, il n'y a pas encore eu de réalisations concrètes. La Carte européenne du handicap est annoncée comme devant être la première réalisation concrète. Le BDF répondra positivement à toute sollicitation dans ce cadre.

Au cours des années à venir, cette stratégie occupera une place centrale dans la structuration de l'action du BDF, à côté de l'UNCRPD.

4. Conférence Paris 9 mars

Le 9 mars 2022, dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, sera organisée à Paris une conférence de haut niveau regroupant tous les ministres européens en charge du Handicap.

Le BDF défendra la possibilité qu'un représentant ou une représentante du secteur des personnes en situation de handicap soit intégré ou intégrée à la délégation belge.

Les thématiques qui seront abordées au cours de cette conférence seront :

³ Utilisation malheureuse du terme de « sexe » au lieu de « genre ». Le BDF ne peut pas changer l'intitulé des thèmes proposés par l'ONU.



- vers l'accessibilité et la mobilité : défis et opportunités dans la mise en œuvre de la Stratégie 2021-2030
- améliorer les opportunités d'emploi et d'éducation dans une UE plus inclusive
- vers une perspective européenne sur la recherche sur l'autisme
- vers un marché du travail inclusif, dans la perspective du paquet européen pour l'emploi des personnes handicapées

5. Penser la désinstitutionalisation

Depuis 10 ans, le BDF s'est positionné pour la mise en place d'une approche raisonnée de la désinstitutionalisation au niveau belge. Ce faisant, il s'est démarqué des tenants d'une lecture radicale de l'UNCRPD et a expliqué pourquoi il refusait une telle approche.

Au cours de l'année 2022, il aura la possibilité de pousser plus avant la réflexion en animant conjointement avec la professeure Isabelle Hachez une session consacrée au thème *Hébergement et grande dépendance*, lors de la conférence *Rethinking institutions and deinstitutionalisation from a disability perspective* organisée par Alter, les 7 et 8 juillet 2022.

6. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

La liberté de mouvement occupe une place centrale dans le projet européen. Elle est même érigée en principe fondamental. Pour les personnes en situation de handicap, cela se traduit par l'exigence d'une accessibilité sans barrière à tous les domaines de la vie en société.

Au cours de l'année 2022, le BDF orientera principalement son action vers les 3 axes suivants. Il s'agit des axes principaux. Selon les circonstances, l'organe d'administration pourra décider de travailler sur d'autres axes.

a) European Accessibility Act

Le BDF assurera le suivi de la transposition en droit belge de l'*European Accessibility Act*.

Pour ce faire, il sollicitera le soutien des conseils d'avis de personnes handicapées existant aux différents niveaux de pouvoir.

Il devra aussi pouvoir compter sur l'expertise de ses membres et de l'*European Disability Forum* (EDF) en matière de normes d'accessibilité.

b) European Disability Card

Le BDF suivra le développement du projet de *European Disability Card* en Belgique.



Au niveau européen, il incitera l'EDF à poursuivre son lobbying pour l'élargissement et l'approfondissement de la carte dans un maximum d'Etats européens.

Dans le cadre de la Stratégie européenne du handicap, la promesse de la Commission européenne est de mettre en place l'EDC dans l'ensemble des Etats membres en 2023. Le BDF épaulera l'EDF dans son travail avec la Commission européenne pour la réalisation des étapes nécessaires pour atteindre cet objectif.

c) Accessibilité électronique et digitalisation

Le recours aux technologies de la communication connaît actuellement une intensification très forte. La digitalisation occupe d'ailleurs une place centrale dans tous les projets de l'Union européenne. La digitalisation sans autres outils d'information ou d'activation des droits est une source d'exclusion très importante.

Au cours de l'année 2022, le BDF mettra l'accent sur une utilisation raisonnée de l'utilisation des outils digitaux. Ils doivent respecter les besoins de chaque citoyenne et chaque citoyen. Aucun citoyen ne peut être « laissé de côté », en particulier les plus fragiles.

7. Participation aux instances de l'EDF

Au cours de l'année 2022, le BDF continuera à participer assidument aux travaux des instances de l'EDF et d'y défendre les intérêts des personnes handicapées belges.

2022 sera l'occasion de renouveler les instances de l'EDF. Il y a 4 ans, le BDF avait réussi à faire élire Gisèle Marlière au Board de l'EDF. Cela lui assurait de participer pleinement à la gestion de l'EDF et au développement de son action. Le BDF fera tout son possible pour présenter une candidate ou un candidat qui pourra poursuivre la représentation active du BDF au niveau du Board de l'EDF.

Le BDF continuera à y faire entendre sa voix de sorte que l'EDF évolue dans le sens d'un mode de fonctionnement toujours plus démocratique et plus participatif.

Il veillera à ce qu'une attention soutenue soit apportée, notamment :

- au suivi de la mise en œuvre de l'UNCRPD
- au contenu et à la mise en œuvre de la Stratégie européenne du handicap 2021-2030
- au dossier *European Disability Card*
- à la fracture digitale



- à l'inscription concrète des personnes en situation de handicap dans les actions liées au développement durable

Au-delà de la participation aux réunions d'instances, être membre de l'EDF implique le suivi des communications de l'EDF (plusieurs canaux d'information hebdomadaires (Weekly, rapport de la Directrice, information des porteurs de projets EDF...), l'analyse et l'amélioration des notes de position de l'EDF. Ce travail se fait de manière régulière, au travers de procédures par échanges d'e-mails. Le BDF continuera à proposer des amendements à ces textes pour les mettre en adéquation avec l'objectif global d'amélioration de la situation de vie des personnes en situation de handicap en Belgique.

8. Objectifs de développement durable (SDG) :

Au cours de l'année 2022, le BDF continuera à utiliser les vidéos « SDG et handicap » pour sensibiliser le grand public à cette thématique.

- Les négociations continueront avec le Réseau des médias de proximité francophone pour obtenir la diffusion gratuite de ces vidéos dans les plages entre deux programmes sur les différentes chaînes de télévision locales.
- Le BDF saisira l'opportunité d'utiliser ces vidéos lors de chaque réunion ou prise de parole en public comme, par exemple, lors de son assemblée générale
- Il continuera à inciter ses membres à les diffuser
- Il se portera volontaire pour animer un carrefour lors du Forum belge du développement durable, comme il l'avait fait en 2021

Le BDF continuera à participer activement aux réunions du Conseil fédéral du développement durable (CFDD), où il veillera à ce que la réalité vécue par les personnes en situation de handicap soit dûment prise en compte :

- Participation aux réunions de l'assemblée générale du CFDD à titre d'observateur (Pierre Gyselinck et Gisèle Marlière). Lors du renouvellement de l'AG du CFDD, le BDF espère en devenir membre effectif.
- Suivi de plusieurs groupes de travail, avec le soutien de Mélanie De Schepper (ASPH) : Plan fédéral de développement durable, électromobilité, COP27, normes de produits,...

9. Plateforme des Conseils d'avis

Au cours de l'année 2022, 4 réunions de la plateforme des Conseils d'avis sont prévues. Le BDF reste convaincu de l'importance de ces concertations informelles pour garantir un positionnement optimal du



secteur représentatif des personnes handicapées dans le contexte de la Belgique fédérale.

Une attention particulière sera accordée :

- à la nécessaire coordination des forces dans le cadre du plan d'action national handicap, des éventuels plans d'action régionaux et de la mise en œuvre optimale de l'UNCRPD
- à l'obtention de la création, dans chaque entité, d'un Conseil d'avis des personnes handicapées
- à la production de rapports alternatifs dans le cadre du rapportage des traités internationaux qui ont une influence sur la situation des personnes handicapées

10. Groupes de travail thématiques

L'organe de gestion du BDF souhaite impliquer plus directement et plus régulièrement les organisations membres du BDF dans la réflexion sur l'impact des politiques supranationales sur la vie des personnes en situation de handicap.

Pour ce faire, il envisage deux possibilités :

- la création d'un ou de plusieurs groupes de travail consacrés à certaines thématiques clés pour les personnes en situation de handicap. Ces thématiques seront à déterminer en fonction des priorités précisées par l'assemblée générale.
- l'organisation d'une seconde AG de travail au cours du second semestre. Le passé a démontré que cette manière de faire est aussi l'occasion d'identifier des axes d'action novateurs, avec l'émergence du projet *European Disability Card*.

Cependant, cette manière de travailler est tributaire de la concrétisation du renforcement du secrétariat. Il est vraisemblable que ce ne sera réalisable qu'à partir de l'année 2023.

11. Communication

a) Utilisation du site Internet

Le site Internet du BDF demeure la porte d'entrée naturelle vers les activités du BDF. Le travail entamé en 2020 au niveau de l'attractivité des pages du site sera continué. L'objectif est de les rendre plus agréables à visiter.

Le BDF utilise désormais des questionnaires en ligne pour récolter l'avis des personnes handicapées sur différents sujets. En fonction des



circonstances, il recourra à nouveau à de tels questionnaires qui permettent une interactivité utile.

De la même manière, il continuera à relayer vers ses associations membres certaines enquêtes en ligne émanant principalement de la Commission européenne : il est important que les organisations de personnes en situation de handicap prennent position au travers de ces embryons de démocratie directe.

b) BDF sur Twitter

L'utilisation de Twitter pour faire connaître l'action du BDF a été lancée en fin d'année 2019. Cette pratique a été systématisée au cours des années 2020 et 2021. 2022 sera dans la continuité.

Le BDF n'envisage pas d'étendre cela à d'autres outils en ligne du même type, mais il est ouvert aux suggestions de ses membres en la matière.

c) Assemblée générale

En matière de communication, l'Assemblée générale du BDF restera en 2022 l'autre canal de communication privilégié du BDF. Un volet informatif continuera à être organisé à cette occasion : c'est toujours le moment idéal pour discuter et réfléchir ensemble.

Lors de son assemblée du 17/03/2022, le BDF se penchera sur l'impact du recours croissant et systématique des nouvelles technologies sur la vie des personnes en situation de handicap.

Conclusion

Il est essentiel pour l'action du BDF que les organisations qui en sont membres continuent à alimenter sa réflexion en lui renvoyant toute information sur les réalités de terrain, sur leurs attentes, sur leurs questionnements...

Si de grands principes consensuels se sont dégagés au niveau européen (la non-discrimination, l'égalité des chances, la jouissance des Droits de l'Homme pour les personnes en situation de handicaps, ...), il ne faut pas perdre de vue la réalité de vie et les besoins quotidiens des personnes. Les décisions prises au niveau européen doivent répondre aux besoins réels des citoyens européens.

Pour cela, le BDF continuera de faire entendre la voix de ses membres et exigera que le slogan « rien sur nous sans nous » soit mieux respecté par les décideurs européens et belges. Le secrétariat est ouvert à toute suggestion et réflexion de ses membres. L'organe de gestion met son point d'honneur à donner un suivi à chaque interpellation.